

La fonction archives : le regard d'un directeur général des services

Michel Dormois

Citer ce document / Cite this document :

Dormois Michel. La fonction archives : le regard d'un directeur général des services. In: La Gazette des archives, n°222, 2011. L'archiviste dans la cité. pp. 29-32;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2011_num_222_2_4801

Document généré le 15/03/2017

La fonction archives : le regard d'un directeur général des services

Michel DORMOIS

Mon intervention prendra la forme d'un témoignage professionnel. Après plusieurs années d'expérience et beaucoup de responsabilités dans des communes et des intercommunalités, j'ai pu voir la place qu'y occupaient les archives.

J'ai essayé de trouver un fil conducteur sur le positionnement des archives au niveau de l'activité des communes, et on s'aperçoit que, jusqu'à une période récente, les services d'archives ont souvent été les parents pauvres de nos organisations publiques, autant sur les moyens quantitatifs que qualitatifs. Les ressources financières ou humaines n'allaient pas prioritairement aux archives, et la tendance était à considérer que lorsqu'un agent n'avait pas sa place dans son équipe, il était transféré soit aux Archives soit à l'État civil. Peu à peu, nous creusions notre trou et nous portions, par l'appauvrissement de la fonction archives et l'alimentation des clichés, une large responsabilité collective au niveau des élus, des équipes de direction et des services en général.

L'évolution des archives dans la ville de Nancy est récente – elle date de 2005 – et portée à la fois par la politique, la direction générale et une équipe qui a su réclamer les moyens nécessaires. La responsabilité est d'autant plus grande lorsque l'on sait que les archives appartiennent au domaine public mobilier et qu'elles sont notifiées dans le Code de la propriété des personnes publiques et dans le Code du patrimoine. L'importance de ce capital patrimonial des communes fut très longtemps sous-estimée. Les intercommunalités, plus récentes, ont constitué des fonds d'archives depuis plusieurs dizaines d'années déjà. Pour avoir exercé à la politique urbaine du Grand Nancy, je peux témoigner que nous avons mis en place une convention, depuis quatre ans seulement, qui permet la gestion des archives par les Archives municipales de Nancy. Auparavant, ces archives étaient simplement stockées sur des rayonnages, dans des cartons certes bien rangés, mais n'étaient pas vraiment triées pour autant.

Aujourd'hui le service d'archives de la ville de Nancy est situé, dans l'organigramme, en fonction du projet politique de la ville : le positionnement doit être étroitement lié au projet, partagé et élaboré par les élus mais aussi par les archivistes. Nous sommes partis des engagements politiques pris par l'équipe majoritaire aujourd'hui, traduits en objectifs stratégiques et opérationnels pour les archives. Ce travail nous a permis de structurer le plan de mandat autour de différents axes : accompagnement et solidarité, développement et animation, protection et qualité du cadre de vie, fonctionnement de l'institution. Ces quatre axes ont été ensuite déclinés en seize politiques publiques. Chaque politique publique a donné lieu à des objectifs stratégiques et opérationnels.

À partir de là, l'organigramme montre que les pôles « Développement et aménagement urbain » d'une part, et « Territoires et qualité du cadre de vie » d'autre part, vont concourir à la mise en œuvre des politiques publiques qui relèvent de l'axe « Protection et de la qualité du cadre de vie ». Le pôle « Services publics, solidarité et cohésion sociale » relève de l'axe « Accompagnement et solidarité ». Le pôle « Culture et animation » relève de l'axe « Développement et animation ». Le pôle « Ressources interne » relève de l'axe « Fonctionnement de l'institution ».

L'axe « Développement et animation » se voit attribuer 27 % du budget annuel, « Accompagnement et solidarité » 35 %, « Fonctionnement de l'institution » 20 % et « Protection et qualité du cadre de vie » 20 %.

Le service des Archives est composé de quatorze agents, avec des missions traditionnelles, 7 000 mètres de fonds, 220 mètres linéaires de versements annuels, 230 mètres d'éliminations par an. Vingt à vingt-cinq services y versent leurs archives et on décompte 557 lecteurs, 1 400 séances en salle de lecture, 750 recherches par correspondance, 240 communications pour des services. On s'aperçoit bien d'un tassement du nombre de lecteurs, mais aussi d'une augmentation extrêmement importante du nombre de consultations.

Depuis 2005, les rapports annuels envoyés à la Direction des archives de France montrent, dans un contexte de contraction de la ressource financière, une évolution récente. Daniel Peter décrivait en 2005, dans son rapport de situation, lors de sa prise de fonction : « un bâtiment vétuste, une équipe peu structurée et de qualité assez variable, des fonds riches mais assez mal identifiés ». Toute ressemblance avec une situation analogue est tout à fait plausible ! À partir de 2005, ont été mis en place le traitement systématique des documents reçus et leur répartition entre archives intermédiaires et définitives. Des actions de sensibilisation ont été menées prioritairement vers des services producteurs qui

n'avaient plus rien versé depuis plus de cinq ans. Il n'y avait donc plus ni trace ni source des archives pour plusieurs services. En 2006, des formations internes sont menées pour professionnaliser le service, et le bâtiment fait l'objet de nombreuses améliorations. Le traitement systématique des versements devient la norme. Le bilan de l'année 2007 est « globalement positif » : le nombre de lecteurs reste stable, le nombre et l'importance des versements ont augmenté, « les Archives de Nancy semblent avoir retrouvé leur place au sein de l'organisation administrative de la ville ». En 2008, l'informatisation du service est en phase opérationnelle avec la réalisation d'importants travaux dans le bâtiment, un poste d'assistant du patrimoine chargé des archives électroniques est créé, enfin, l'effort de professionnalisation n'est pas relâché. En 2009, une cellule archives électroniques est mise en place avec le recrutement d'un assistant de conservation. L'informatisation du service s'est bien développée grâce à la mise en place du module de classement. La salle de tri a été désamiantée et réhabilitée, et la salle de lecture, rénovée. Fin 2009, le rapport annonce que « le service organise le colloque des archivistes municipaux intercommunaux » de l'Association des archivistes français, ce qui permet de montrer les évolutions récentes du service (personnel professionnalisé, fonds remis en état, bâtiment amélioré, progrès informatiques...) et de témoigner de l'effort de modernité. Mais il y a encore beaucoup de travail à faire après la reconstitution des ressources propres du service.

Ces rapports annuels montrent le fruit du travail collectif. Autant nous avons la responsabilité collective sur l'état du service, autant le portage politique, les orientations de la direction générale, le déblocage des moyens humains et financiers, ont permis de mettre au point une équipe opérationnelle. La coordination de l'ensemble des services n'est pas évidente sur un pôle de culture et d'animation : attachés de filière administrative, directeur des archives, directeur d'un établissement culturel et le directeur de l'opéra sont autant de caractères à gérer. Mais cela permet aussi à chacun de trouver sa place – le directeur des archives y est au même rang que l'ensemble des directeurs – et peut donc avoir le même niveau d'exigences, notamment en termes de moyens.

Aujourd'hui, le véritable enjeu, étant donné l'évolution de la société et des pratiques professionnelles, est la prise en compte de tout ce qui concerne les échanges numériques. Nos pratiques professionnelles ont beaucoup évolué depuis dix ans, ne serait-ce que le nombre de pièces jointes liées aux messageries électroniques de nos jours, ce qui augure d'un gros problème de déperdition de l'information. Jusqu'à une période récente, un grand nombre d'informations était traité sur support papier. Au-delà de l'aspect quantitatif, il y a aussi le problème qualitatif : beaucoup de ces pièces jointes arrivent le

vendredi après-midi, et personne n'est volontaire pour les rectifier avant le lundi matin. Sur le plan qualitatif, il y a en général une véritable baisse de qualité de la note jointe, étant donné l'aspect spontané du processus d'échange d'informations. On ne prend plus vraiment le temps de rédiger sa note avant de l'envoyer au destinataire.

Il existe donc un problème de récupération de l'information, avant même de parler de la façon dont il sera possible de la conserver. Par exemple, la dématérialisation des procédures de marchés publics est, sur la ville de Nancy, réalisée avec la direction des systèmes d'information, qui est mutualisée auprès de quatorze communes. Le travail réalisé pourra donc s'étendre sur les communes avoisinantes. L'outil peut d'ailleurs être parfois ce qui va déclencher le processus de mutualisation, ce qui n'est pas un mal si les choses peuvent avancer à cette occasion.

Pour l'avenir, les archives constituent un véritable capital patrimonial. Si demain une grande partie des traces est perdue parce que nous n'aurons mis ni les outils en place ni les moyens suffisants, ce sont les générations suivantes qui perdront alors une grande partie du patrimoine et de la mémoire collective. Ainsi, cette responsabilité collective est d'une autre ampleur que se préoccuper de l'organisation d'une direction des archives au niveau local.

Les responsables d'archives, en tant que tels, sont à un tournant de leur métier. Plusieurs phases ont eu lieu dans l'évolution du métier : une période de manque de reconnaissance et de moyens, une évolution récente et bientôt les défis de l'archivage électronique. Ils sont passés d'une fonction repliée sur elle-même, accessible à quelques initiés, à une fonction aujourd'hui plus ouverte, tournée vers l'extérieur, qui ne craint plus d'occuper une place importante dans la vitrine. Il reste encore beaucoup de choses à faire, mais ils s'inscrivent de plus en plus dans une relation de type client-fournisseur, au sens de la relation managériale, avec une exigence de qualité, du professionnalisme, en interne comme en externe. Ce type de relation doit entraîner une mobilisation de l'équipe face à cette exigence de qualité de service. Ce sera certainement l'évolution majeure du métier.

Michel DORMOIS
Directeur général des services
Ville de Nancy